



Annulation permis de conduire

Par **Letailleur**, le **18/10/2014** à **21:05**

Je viens de recevoir le recommandé 48SI invalidant mon permis de conduire à compter du 1er octobre 2014 suite à une perte de 6 points consécutive a une infraction dont l'amende forfaitaire a été réglée le 16 septembre. Solde égal à zéro.

Cette décision ne tient pas compte du suivi d un stage volontaire de sensibilisation a la sécurité routiere que j ai effectué les 8 et 9 septembre dont la sous prefecture m'a assuré de la validité au cours d'un entretien récent.

En fait mon solde est de 4 points et je me trouve dans l impossibilité de conduire.

Que dois je faire ?

Dois je introduire une demande de recours gracieux, le problème semblant simple à priori ? Y a t il un modele type ? Faut il envoyer en recommandé AR ? Délai de réponse moyen de l administration ?

Ou est ce que le fichier national sera mis à jour automatiquement dans les tous prochains jours sans démarche de ma part ?

Je crains que cette situation inique ne perdure étant dans l impossibilité de conduire actuellement

Merci pour vos reponses